



Le 15 octobre 2020

Secrétariat général

GRUPE DE TRAVAIL

ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Ce document réalisé par le secrétariat général vise à proposer une trame pour faciliter la constitution du groupe et engager ses travaux.

Lors de sa réunion du 26 juin dernier le Conseil a décidé de créer un groupe de travail sur l'accompagnement social et professionnel

Cette question de l'accompagnement social et professionnel se pose aujourd'hui avec d'autant plus d'acuité que la crise fait peser un risque accru de décrochage scolaire, professionnel mais aussi social, d'isolement, et de sentiment d'inutilité et d'impuissance.

La réunion plénière du 11 juin avait souligné l'importance de l'accompagnement et attiré l'attention sur plusieurs points :

1. La **qualité de l'accompagnement** : prise en compte de la globalité de la personne accompagnée et de son environnement ; disponibilité des accompagnateurs à l'écoute... ;
2. **L'adaptation de l'accompagnement aux publics ...**: familles, jeunes, familles monoparentales, mais aussi publics « spécifiques » (jeunes sortants de l'ASE, personnes libérées de prison, gens du voyage) ;
3. ... **et aux besoins** : insertion professionnelle, accompagnement numérique, intermédiation locative ou tout autre alternative à l'hébergement, et accompagnement dans la vie quotidienne (sécurité alimentaire, inclusion bancaire, accès aux droits).

Cet accompagnement qui recouvre une dimension sociale et professionnelle, y compris dans un contexte non marchand, doit au cas par cas, en fonction des parcours individuels et des besoins, apporter une réponse adaptée à la personne, à ses possibilités et souhaits d'insertion. L'individu doit être au cœur de la démarche et les acteurs coordonnés au service de celle-ci. Le groupe de travail sera attentif aux processus d'invisibilisation subie de certains publics par l'effet même de l'organisation du travail social et de ses évolutions contemporaines.

Ce point de vigilance se pose avec acuité dans le contexte de la crise alors que s'affirmait une tendance à la spécialisation et à la rationalisation de l'action, à la progression d'une logique gestionnaire qui peut contraindre les travailleurs sociaux à « fermer les yeux » sur une partie des difficultés des publics accompagnés, en particulier celles qu'ils ne peuvent pas résoudre ou qui ne rentrent pas dans les catégories ciblées par les dispositifs.

L'accompagnement social et professionnel implique que **les politiques publiques de l'emploi et de la formation** au sens très large (orientation, insertion, réinsertion, reconversion) et quel que soit le public à qui elles s'adressent (jeunes, sortis plus ou moins précocement du système scolaire, moins jeunes, chômeurs longue durée ou non, ...), **s'articulent avec :**

- **Les politiques sociales** : accès aux droits, aux soins et à la prévention, lutte contre l'isolement et la fracture numérique, gestion monétaire : couverture sociale, constitution des droits (retraite) ; amélioration de la participation à la vie sociale ; prise en considération des capacités sociales des personnes dans le cadre de l'action sociale et l'entraide

- **Les structures et les acteurs** : insertion par l'activité économique (IAE), Economie Sociale et Solidaire (ESS), missions locales, pôle emploi, associations de chômeurs, territoire zéro chômeur, les collectivités locales et services de l'Etat sur les territoires.

De nombreux travaux et innovations ont déjà été réalisés sur cette question, qui est au cœur des débats depuis longtemps. Une revue de la littérature est, dans un premier temps nécessaire. Dans une perspective d'identifier les dispositifs qui fonctionnent (*what works*), cette revue pourrait être orientée vers les conditions de pérennisation des dispositifs, types d'accompagnement qui fonctionnent ou qui « ont fait leur preuve ». Il pourrait être aussi envisagé un partenariat renforcé avec des conseils départementaux volontaires (pour mémoire le CD est le chef de file de l'insertion) et qui ont une base de données d'expériences et d'innovations riches et prometteuses.

Le CNLE serait ainsi en mesure de porter auprès des pouvoirs publics des propositions concrètes de démarches à mettre en œuvre pour favoriser l'objectif d'insertion par l'accompagnement.

Pour l'aider à construire ce programme le secrétariat général propose de prendre l'attache d'un intervenant extérieur ayant une vision globale sur l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle.

Le groupe de travail devra également se concerter avec les autres groupes : logement et égalité des chances afin d'articuler les travaux en termes de complémentarité pour ne pas traiter les sujets en « parallèle ».

Le secrétariat général organisera en ce sens, régulièrement des rencontres avec les présidents des groupes de travail.